FRC 9.
14966
Case
Frc
19103

JUSTIFICATION
DE M. D'ORLÉANS,
OU
REFLEXIONS
D'UN BON CITOYEN
SUR LA CONDUITE DU CHATELET,

Au sujet de l'affaire du cinq Octobre.

Par J. M. GIREY DUPRÉ.

QUE le despotisme abattu ; que le fanatisme expirant ; que l'aristocratie aux abois signalent les derniers momens de leur affreuse existance par les efforts convulsifs de l'agonie ; ce n'est pas là un sujet d'étonnement. L'intérêt et les passions sont trop sourdes à la voix de la raison et de l'équité, pour espérer de les ramener par la persuasion ; on ne peut les vaincre que par la force, et cette force éprouve toujours de la résistance ; tel est l'ordre des choses. Mais qu'un tribunal dévoué à la honte depuis si long-tems, un tribunal qu'on ne peut nommer sans voir un rire de dérision ou un mouvement d'indignation sur tous les visages ; un tribunal contre lequel on ne cesse de réclamer des juges ; qu'un pareil tribunal s'apprête à faire le procès aux auteurs et

THE NEWBERRY
LIBRARY

aux principaux agens de la révolution ; c'est ce qui doit causer dans l'Europe une surprise universelle, et faire naître un sentiment d'horreur dans le cœur de tous les bons citoyens. C'est cependant de cette atrocité que le Châtelet veut nous rendre témoins, si l'on ne s'empresse d'arrêter son infernale procédure.

Je ne sais quelles sont les dispositions des membres honnêtes de l'assemblée nationale ; je ne sais s'ils veulent livrer leurs augustes collègues à la rage de leurs persécuteurs ; tout ce que je sais, c'est que si les habitans de cette grande ville conservent encore quelque reconnoissance pour leurs bienfaiteurs ; si l'honneur leur est cher ; s'ils sont encore dignes de liberté qu'ils ont conquise, ils ne se laisseront pas insulter plus long-tems par une procédure dont la honte rejaillit sur eux. Pour moi, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je consacrerai ma liberté à la défense de ceux dont je la tiens ; leur cause sera la mienne ; c'est celle de tous les bons François.

Le Châtelet de Paris a informé contre les auteurs des évènemens des 5 et 6 Octobre 1789 ; donc il a informé contre les auteurs des évènemens du mois de Juillet 1789. La conséquence est évidente. Est-il un homme assez aveugle pour ne pas voir des deux côtés, même principe, même motif, mêmes auteurs, mêmes agens, même nécessité. Même principe, l'amour de la liberté ; même motif, le salut de la patrie ; mêmes auteurs, et entre autres les deux membres de l'assemblée nationale dénoncés par le Châtelet ; mêmes agens, tous les citoyens de Paris ; même

nécessité, comme il est aisé de le démontrer.

A l'époque du 12 Juillet 1789, Paris étoit assiégé et voyoit des camps jusque dans son sein; le roi étoit environné d'une foule de conseillers perfides, de ministres prévaricateurs, brûlant de se venger de leur défaite du 23 Juin; l'assemblée nationale étoit en danger; c'en étoit fait de la liberté Françoise. Paris court aux armes; Paris, le roi, l'assemblée nationale, la France sont libres.

A l'époque du 5 Octobre, on tramoit bien évidemment des complots; le roi avoit auprès de lui un ministre dénoncé aujourd'hui comme conspirateur; d'autres qui lui conseilloient d'examiner au lieu d'accepter la constitution; Favras qui a expié depuis ses crimes par son supplice, étoit alors à la cour; les propres gardes du roi, ouvertement anti-révolutionnaires avoient foulé aux pieds la cocarde nationale et tenu des propos affreux contre les amis de la liberté; par-tout on leur recrutoit des surnuméraires; toutes les femmes de la cour étoient occupées à faire et à distribuer des cocardes blanches; ceux qui les refusoient étoient outragés; quelques jours auparavant on avoit appellé à Versailles un régiment dont on se croyoit sûr, et dieu sait les manœuvres qu'on avoit employées pour extorquer de la municipalité de Versailles une apparence de consentement. Dans ces conjonctures, il ne falloit que des yeux médiocrement perçans pour s'appercevoir que chaque instant ajoutoit au danger et qu'il se formoit un orage qui éclateroit bientôt s'il n'étoit sur le champ conjuré. Il le fut. On résolut de venger l'honneur nationale; de mettre

en liberté nos représentans et notre roi, et d'assurer par un dernier coup le succès de la révolution. Deux jours suffirent pour ce grand ouvrage.

Tels sont les attentats contre lesquels le Châtelet de Paris a informé ; tels sont les forfaits dont il poursuit si vigoureusement les auteurs. Si l'on m'eût dit que tout autre tribunal que le Châtelet avoit fait des informations au sujet de ces évènemens, j'aurois cru qu'on avoit informé contre les fabricateurs et distributeurs de cocardes blanches, contre les scélérats qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale, contre les perfides qui ont dicté au roi cette lettre qui excita l'indignation de la partie saine de l'assemblée nationale. Mais ce n'est pas là le système des juges du Châtelet. Si on leur eût dénoncé ces traîtres ils les auroient renvoyés absous, comme ils ont renvoyé Bézenval, Lambesc, de Broglie, l'évêque de Tréguier, etc., etc., etc ; comme ils renverront Bonne-Savardin, Maillebois et Guignard, si..... Et de quel front condamneroient-ils dans les autres des principes qui les animent eux-mêmes, des intérêts qui leur sont également chers, des actions auxquelles, peut-être, ils ont pris part ?

Qu'on ne m'oppose pas qu'ils ont condamné Favras. Ils l'ont condamné, oui ; mais pour faire périr avec lui son fatal secret. Favras n'étoit qu'un instrument, Favras ne pouvoit conduire une conspiration par lui seul et pour lui seul... Nous ne voyons encore que ténèbres dans cette affaire, on se gardera bien de déchirer le voile.

Mais on va le déchirer sur l'affaire du 5 Octobre, et après avoir été un *instrument de mi-*

séricorde dans les mains de l'aristocratie, le Châtelet va devenir le ministre de ses vengeances. Il va venger Brienne et feu Lamoignon des obstacles que M. d'Orléans a mis à leur projet de cour plénière, qui alloit asservir à jamais la France. Il va venger les *ci-devant princes* de l'injure que M. d'Orléans leur fit en refusant d'adhérer à leur détestable mémoire. Il va venger M. d'Artois du mauvais succès de l'alliance qu'il méditoit entre son fils et mademoiselle d'Orléans. Il va venger les *deux ordres défunts* de la prépondérance que M. d'Orléans a procurée au parti populaire. Il va venger tous ceux qui vivoient d'abus, de ces *instructions* célèbres où tous les abus furent proscrits. En un mot il va venger les ennemis du peuple de tout le bien que M. d'Orléans lui a fait.

Pour sentir combien la perte de M. d'Orléans seroit funeste à la nation, examinons quels sont ceux qui la desirent le plus ardemment. Interrogez le fugitif Condé et ses fugitifs complices; demandez-leur quel est le citoyen qu'ils haïssent le plus; ils vous répondront que c'est le citoyen le plus ferme dans les principes de la révolution; celui qui par ses bienfaits a le plus d'influence sur le peuple; celui qui, par ses grands biens, est le plus en état de soutenir la cause qu'il a embrassée; ils vous répondront que c'est M. d'Orléans. Interrogez tous ceux qui ont formé le complot de replonger la nation dans l'esclavage; demandez-leur quel citoyen ils ont mis à la tête de leurs listes de proscription; ils vous répondront : M. d'Orléans.

François, si vous ne voulez pas en croire vos

amis, croyez-en du moins vos ennemis. Ils vous disent que celui qu'ils poursuivent avec tant d'acharnement, est votre plus ferme appui; ils ne le poursuivent que parce qu'il a toujours veillé à vos intérêts; parce qu'il les a toujours recherchés. Dites-moi : quand avez-vous eu besoin de son secours et qu'il vous l'a refusé ? Quelle grande question a-t-on traitée, où il n'ait pas soutenu l'opinion qui vous étoit la plus favorable ? Quel sacrifice a-t-il craint de faire ? Il a le premier sacrifié ses plaisirs, sa fortune, ses titres. Mais c'est assez le considérer dans sa vie politique, considérons-le un instant comme particulier. Quel est le malheureux qui peut dire : j'ai cherché auprès de lui un abri contre la faim et le froid. et il m'a rebuté ?

C'étoit l'usage à Rome que quand on accusoit un citoyen, il paroissoit devant ses juges, entouré de tous ceux dont il avoit défendu les biens ou l'honneur, qu'il avoit secourus dans leurs besoins ou nourris dans leur indigence. François, de tout rang, de tout âge. de tout sexe, qu'il a comblés de ses bienfaits, environnez cet illustre accusé. Orphelins, qui lui devez la vie; veuves qu'il a protégées; infortunés, qu'il a défendus contre les rigueurs de la famine et du froid; et toi que, dans son glorieux exil, il a retiré du sein des eaux qui alloient t'engloutir, accourez en foule; n'abandonnez pas votre ami, votre consolateur, votre sauveur, votre père.

Mais, me dira-t-on, tous ces bienfaits étoient autant de pièges; il couvroit son ambition du voile de la bienfaisance..... Il est bien aisé de

dénaturer toutes les vertus; et ce n'est pas encourager à les pratiquer, que de raisonner ainsi. Mais il vouloit être roi . . . Fort bien; il vouloit être roi; mais quand? s'il vous plait, et sur quel fondement? Est-ce quand il défendoit contre Brienne et Lamoignon l'ombre de constitution qu'il y avoit en France, et qu'il fut envoyé en exil? Il n'y avoit pas encore grande vraisemblance alors. Non, mais c'est au mois de Juillet 1789.... J'avoue que si jamais M. d'Orléans put concevoir un espoir aussi chimérique, ce fut à cette époque. Examinons donc comment il se conduisit dans ces conjonctures. Si M. d'Orléans vouloit être roi, il avoit eu soin de former un parti considérable; ce parti devoit faire quelque ouverture, quelque proposition pour sonder les esprits. Quand César voulut regner à Rome, il se fit présenter la couronne par Antoine. Quelqu'un proposa-t-il au peuple de la présenter à M. d'Orléans, ou à celui-ci de la demander? Mais on porta son buste en triomphe. On vouloit donc aussi faire Necker roi, car on porta aussi son buste et on le porta de la même manière. Mais c'est au cinq d'Octobre.... Nous voilà donc revenus à ce jour mémorable. Le 5 d'Octobre M. d'Orléans veut détrôner le roi, qu'il n'avoit pas voulu détrôner au mois de Juillet, auquel il avoit conseillé les démarches les plus capables de le reconcilier avec son peuple, qu'il n'avoit pas voulu accompagner à Paris, de peur de détruire par sa présence l'effet de celle du roi... Avouez que tout cela est fort. Bien plus entendit-on même prononcer le nom d'Orléans les 5 et 6 d'Octobre. Mais, continue-t-on, M. d'Orléans

943

est l'auteur des évènemens de ces deux jours. Je n'en sais rien ; mas je le souhaite pour son honneur ; ce seroit encore un de ses bienfaits, puisque ces évènemens ont sauvé la France.

Tel est cependant l'homme qu'on dénonce comme coupable, qu'on veut décreter comme criminel ; tel est l'homme dont la perte est jurée.

Epaminondas sauva plus d'une fois sa patrie, il eut donc pour ennemis tous les ennemis de l'état. Pour parvenir à perdre Thèbes il falloit perdre Epaminondas ; il fut accusé. Sur le point d'être condamné, le héros tranquille se lève et s'écrie : « Messieurs, je vous demande pour unique grace d'exprimer ainsi le jugement que vous allez prononcer contre moi, *Epaminondas est condamné pour avoir défait les ennemis de l'état.* «

Et moi, juges du Châtelet, je vais vous dicter la formule du jugement que vous devez prononcer ; vous direz : *Louis-Philippe-Joseph d'Orléans est condamné pour avoir sauvé la France.*

De l'Imprimerie de POUGIN, rue des Ecrivains, N°. 21. 1790.